



Sintidu di justisa

Baromètre participatif sur la perception et l'expérience de la population : comment améliorer la gouvernance de la justice en Guinée-Bissau

Sommaire exécutif

Ce travail fait partie du projet «Rendant la boîte noire transparente: nouveaux mécanismes et capacités pour une citoyenneté active dans le suivi, l'évaluation et le plaidoyer des politiques publiques dans le secteur de la justice», et a été réalisé grâce au financement de l'Union Européenne.



Les efforts de consolidation de la paix d'Interpeace dans le monde sont possibles grâce à un partenariat stratégique avec les gouvernements des Pays-Bas, de la Suède et de la Suisse.



Kingdom of the Netherlands



Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra
Swiss Confederation

Contexte

Le secteur de la justice en Guinée-Bissau est complexe et caractérisé par une pluralité de pratiques, où le système judiciaire formel coexiste avec des structures informelles et traditionnelles, très appréciées par la population. Bien que la réforme du secteur de la justice soit en cours depuis la dernière décennie, le processus est confronté à des défis récurrents dans sa mise en œuvre. Le lien entre la justice traditionnelle et formelle est au cœur de ces réformes.

Dans ce contexte, Voz di Paz et Interpeace ont cherché, à travers son programme conjoint au cours des deux dernières années, à créer de nouveaux mécanismes et capacités pour une citoyenneté active, capable de suivre, évaluer et plaider en faveur de politiques publiques adéquates dans le secteur judiciaire. Un élément essentiel et un point de départ, a été l'établissement d'un baromètre participatif pour fournir des informations quantitatives sur l'état de la gouvernance de la justice en Guinée-Bissau qui serviraient de base à la création de mécanismes de suivi des progrès.

Les conclusions et recommandations ci-dessous ont été formulées par les participants aux séances d'analyse, elles ne sont pas exhaustives et sont destinées à être lues à titre indicatif.

Lisez ce code pour accéder à une vidéo avec le contenu du rapport.



Principales conclusions

1) Les procédures de justice formelle ne sont ni suffisamment transparentes ni égalitaires

La population de Guinée-Bissau montre **un faible niveau de confiance dans le fonctionnement du système judiciaire formel**. Les participants ont souligné un manque de transparence dans le système judiciaire formel qui est associé au non-respect de certaines procédures et exigences légales. Par exemple, il arrive qu'aucun document officiel ou enregistrement de témoignages ne soit recueilli. Beaucoup ont déclaré que les opérateurs judiciaires¹ ne traitent pas les affaires selon les procédures et les citoyens estiment qu'ils ne fournissent pas des informations adéquates. La population considère que la justice est biaisée, favorisant certains par rapport à d'autres, et que les droits fondamentaux des citoyens ne sont pas respectés. Les **inégalités sociales** dans le pays sous-tendent cette perception d'un système de justice injuste et sont également présentées comme un obstacle à l'accès à la justice, qui avantage ceux qui possèdent le plus de ressources financières. Les participants ont insisté sur le fait qu'on ne peut pas parler de justice sans parler de justice sociale, considérée comme une faiblesse en Guinée-Bissau. Enfin, la méfiance à l'égard du pouvoir judiciaire s'explique également par le **manque de compréhension du fonctionnement du secteur judiciaire formel** - en raison des procédures complexes, de la lourde bureaucratie et de l'utilisation d'une terminologie juridique complexe. Cet aspect est particulièrement important au sein de la population dont le niveau d'instruction est faible, qui affirme avoir un accès limité à l'information juridique, car cela génère également une mauvaise compréhension des droits et devoirs civiques.



65%

Pensent que la justice formelle n'est pas transparente



61%

Pensent qu'il n'y a pas d'impartialité dans l'application de la justice et qu'il y a des punitions différentes pour le même crime



45%

Pensent que les droits fondamentaux ne sont jamais respectés



85% - 88%

Pensent que l'accès aux services sociaux de base et aux opportunités économiques est inégal



69%

Pensent que les inégalités sociales entravent l'accès à la justice

¹ Dans le cadre de cette étude, le terme « opérateur judiciaire » ou « opérateur de justice » désigne les différents professionnels du secteur de la justice, notamment les juges, les magistrats et les avocats.

2) La corruption : le principal obstacle à la justice

La corruption a été clairement soulignée comme le principal obstacle à un secteur de la justice pleinement fonctionnel, et elle affecte, directement et indirectement, la vie de l'ensemble de la population. Les citoyens perçoivent un degré élevé d'ingérence dans le fonctionnement de la justice formelle, et les décisions judiciaires sont considérées comme fortement influencées par l'argent – où les personnes disposant de moyens économiques reçoivent généralement des jugements qui leur sont favorables. Les facteurs aggravants sont le manque perçu de respect des lois et d'un code d'éthique professionnelle par les opérateurs de la justice, et le manque de supervision efficace de leurs actions. La moitié de la population considère que les coûts de la justice formelle sont élevés, et la plupart disent que la principale raison est la corruption, créant un environnement où des « paiements supplémentaires » sont effectués au cours des différentes étapes de la procédure judiciaire. Les retards dans les procédures sont également perçus comme étant dus à la corruption, qui bloque le bon déroulement des processus si les « demandes » ne sont pas satisfaites. Ainsi, la corruption est considérée comme le plus grand obstacle au système judiciaire en Guinée-Bissau.



39%

de ceux qui n'ont pas pu résoudre leur problème pensent que le principal obstacle à la résolution est la corruption



73%

Pensent que l'argent est fondamental dans les décisions judiciaires



53%

Pensent que les coûts de justice formelle sont élevés dont 39% pensent que la principale raison est la corruption

3) La qualification technique et le professionnalisme sont des éléments clés pour une justice efficace

La population interrogée a estimé que la qualification et la compétence du personnel de la justice étaient un facteur direct d'amélioration des prestations judiciaires. En outre, il a été mentionné **qu'un niveau élevé de compétences techniques et le respect d'une bonne éthique de travail** constituent des conditions essentielles permettant aux opérateurs de justice de prendre des décisions équitables et garantir des prestations judiciaires de haute qualité. Certains participants ont salué le travail effectué par les Centres d'Accès à la Justice (CAJ), sous la tutelle du ministère de la Justice, dont l'objectif est de faciliter l'accès à l'information et de fournir des conseils juridiques aux populations les plus vulnérables. Malgré les efforts déployés par l'État pour élargir l'accès aux services judiciaires, **le nombre d'employés compétents en service est encore insuffisant pour couvrir les besoins**



64%

Ont eu leur problème résolu dans la justice formelle dont 50% pensent que la raison principale est le personnel compétent

nationaux. Selon les participants, l'amélioration de la réponse des services judiciaires passe par la création de conditions de travail adéquates pour le personnel, en mettant à leur disposition des moyens et des ressources, et en reconnaissant la valeur des opérateurs judiciaires.

4) Les politiciens, les forces de défense et de sécurité sont perçus comme des acteurs compromettant l'indépendance et l'efficacité du système judiciaire formel

La confiance dans un système de justice juste et équitable en Guinée-Bissau est minée par une perception commune selon laquelle le système de justice formel est profondément affecté par l'ingérence d'acteurs influents. Des expressions comme « la justice de Guinée-Bissau ne s'applique qu'aux pauvres » démontrent la perception qu'a la population du système judiciaire. Selon les participants, **une plus grande indépendance du secteur vis-à-vis de la politique et des nominations politiques est nécessaire**. Il a été noté que les juges devraient avoir le courage et la détermination de dénoncer ceux qui entravent le bon fonctionnement de la justice, en particulier l'élite politique, et certains membres des forces de défense et de sécurité. L'ingérence constante perçue est jugée comme affectant l'indépendance du système judiciaire officiel.

Il est important de noter que bien que la police ne fasse pas partie du système judiciaire, la plupart de la population (77%) irait d'abord vers elle pour résoudre un problème – sans doute en raison de sa proximité avec les citoyens dans les zones urbaines et rurales. Cependant, la police a également été identifiée par les participants comme faisant preuve d'ingérence dans les processus judiciaires. Ainsi, la police est un acteur essentiel à inclure dans les efforts visant à améliorer le système judiciaire en Guinée-Bissau.



5) Le manque d'application de la loi et des principes d'éthique et de déontologie empêchent les gens de collaborer (dénoncer et témoigner) avec le secteur judiciaire

La moitié de la population (54%) ne se sent pas suffisamment en sécurité pour oser dénoncer des crimes ou des injustices, ou témoigner devant la justice. Ceci est largement dû à l'absence de mécanismes et de pratiques de confidentialité de la part des opérateurs de justice. En fait, même si leur professionnalisme est mentionné comme un besoin clé, **les opérateurs judiciaires sont perçus comme manquant de respect pour l'éthique et la déontologie professionnelles et pour la loi.** Cela aggrave encore la méfiance des citoyens à l'égard du système judiciaire officiel et entrave la collaboration. Cependant, culturellement, la collaboration avec le système judiciaire est perçue comme une « trahison envers la communauté ». Les collaborateurs sont souvent mal vus par les autres membres de la communauté et risquent souvent leur vie en collaborant. Les discussions entre les participants ont révélé que l'éthique professionnelle et la déontologie sont des principes qui doivent guider la performance professionnelle du secteur judiciaire. Cela créerait les conditions de confiance non seulement pour le bon fonctionnement du secteur de la justice, mais aussi pour encourager les citoyens à fournir des informations.



6) La collaboration avec la justice est conditionnée par l'insécurité

La plupart des Bissau-Guinéens sont conscients qu'en tant que citoyens ils ont un rôle à jouer pour garantir un système judiciaire efficace et efficient dans le pays. Cependant, les gens semblent rarement porter plainte dans les communautés ou être prêts à témoigner volontairement dans des affaires judiciaires. Ce manque de collaboration s'explique par le sentiment d'insécurité vis-à-vis de la dénonciation et du témoignage. Les femmes sont particulièrement touchées, 40% se sentant très en danger. En outre, plus de 50% des personnes interrogées dans les zones urbaines ont enregistré des niveaux élevés d'insécurité dans la dénonciation des crimes ou des injustices. Comme indiqué ci-dessus, cette méfiance provient des inefficacités perçues et de l'absence de politique de confidentialité au sein du système judiciaire, mais aussi des normes sociales décourageant les collaborateurs de coopérer, car ils sont considérés comme des « traîtres » dans leurs communautés. Ainsi, **la prise de conscience par les citoyens de l'importance de leur participation au système judiciaire n'est pas suffisante pour surmonter ce défi et assurer la collaboration.** Assurer la sécurité des témoins et des collaborateurs serait donc essentiel pour améliorer la justice dans le pays.



64%

Pensent que les gens peuvent contribuer au bon fonctionnement de la justice



46%

Pensent que les gens ne dénoncent jamais les crimes dans les communautés



47%

Pensent que les gens ne se portent jamais volontaires pour témoigner

7) La justice traditionnelle pourrait renforcer la capacité de réconciliation de la justice formelle

Les systèmes de justice formelle et traditionnelle coexistent depuis de nombreuses années : la justice traditionnelle est appliquée par les chefs traditionnels et la justice formelle exercée et institutionnalisée par l'État. En l'absence de mécanismes alternatifs de règlement des différends encore institutionnalisés, le système de justice formel est la seule instance dotée d'un pouvoir décisionnel effectif et souverain. Ceci est reconnu par la population, la légalité et le respect des lois faisant partie des facteurs les plus pertinents pour une majeure partie de ceux qui préfèrent résoudre leurs différends par la justice formelle. Cependant, la grande majorité de la population estime que certains conflits sont mieux résolus par la justice traditionnelle, qui – malgré ses lacunes concernant les groupes vulnérables tels que les femmes et les jeunes – est considérée par la plupart de la population comme la meilleure forme de mécanisme de résolution des conflits. La nature de la justice traditionnelle, orientée vers la réconciliation, et l'utilisation des connaissances locales, expliquent pourquoi ce système est préféré. Par conséquent, la majorité de la population insiste sur le fait que le système judiciaire formel doit trouver des moyens de collaborer avec le système judiciaire traditionnel dans la résolution des conflits. Ainsi, les résultats du baromètre n'indiquent pas une dichotomie ou un différend entre justice formelle et traditionnelle. Au contraire, ils signalent **l'urgence d'un travail collaboratif et coordonné entre les deux systèmes**, dans la recherche de justice et de paix sociale.



38%

Pensent que la justice formelle est le meilleur moyen de résoudre les conflits
Dont 64% en raison de sa légalité et de l'obéissance aux lois



91%

Pensent qu'il y a des conflits mieux résolus dans la justice traditionnelle



61%

Pensent que la justice traditionnelle est le meilleur moyen de résoudre les conflits
Dont 30% en raison de sa capacité de réconciliation
Dont 20% en raison de sa connaissance de la réalité



66%

Pensent que la justice formelle devrait toujours demander la collaboration de la justice traditionnelle

Acesso à Justiça

En recoupant les données relatives à l'accès entre les variables démographiques, l'accès à la justice semble en effet dépendre principalement de facteurs sociaux. Les personnes diplômées ont tendance à utiliser davantage les mécanismes de justice disponibles que les personnes non scolarisées. Les femmes ont également tendance à utiliser beaucoup moins (20% de moins) les tribunaux et la police que les hommes. La différence en matière de genre peut s'expliquer par des facteurs socioculturels¹. Au niveau géographique, quatre régions ont des niveaux d'accès inférieurs à la moyenne nationale (Quinara, Bafatá, Gabú et Oio). L'absence ou la distance des infrastructures étatiques et l'importance socioculturelle du maintien de la paix dans la communauté ont été identifiées au niveau national comme les principaux obstacles à l'accès à la justice formelle. Enfin, les coûts de la justice sont jugés élevés par la plupart de la population et dans toutes les régions.

¹ Pour une analyse plus profonde des contraintes à la participation des femmes en Guinée-Bissau, consulter le rapport Fala di Mindjer (2018) dont le sommaire exécutif est disponible sur <https://www.interpeace.org/wp-content/uploads/2018/03/2018-GB-Fala-Di-Mindjer-Synth%C3%A8se-Illustr%C3%A9e-FR.pdf> et l'étude sur l'expérience des femmes avec la justice traditionnelle, *Nô Obi Mindjer ku Mininu* (2019) dont le sommaire exécutif est disponible sur https://www.interpeace.org/wp-content/uploads/2019/12/2019-Traditional_Justice_Exe_Sum_FR_1.pdf.

8) La performance des opérateurs judiciaires est essentielle pour garantir la confiance de la population dans le système judiciaire

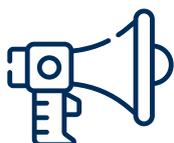
De nombreux facteurs ont été soulevés par la population en ce qui concerne la performance des opérations judiciaires. Selon la grande majorité des répondants, un meilleur contrôle des opérateurs et les fonctionnaires de la justice est nécessaire. Beaucoup ont indiqué que les opérateurs ne respectent pas les lois ou règles en vigueur, ni respectent pas les normes professionnelles minimales et l'éthique exigées par le sec-

teur. Le non-respect de l'éthique professionnelle et de la déontologie, notamment en matière de confidentialité, se traduit par une insécurité des citoyens et entrave la participation civique. La transformation du secteur n'aura lieu que si une plus grande attention est accordée au respect des normes professionnelles exigées du secteur. Ne pas le faire ne fera qu'augmenter la méfiance à l'égard du système judiciaire.

Recommandations sur la voie à suivre

1) Renforcer la connaissance des cadres juridiques et des mécanismes qui protègent les droits des citoyens

Liée à la conclusion 1



Diffuser le contenu de la Constitution de la République et des normes sous-constitutionnelles par des moyens accessibles tels que la radio, en utilisant un langage accessible et facile à comprendre. L'utilisation des langues locales est également essentielle pour cette recommandation.



Sensibiliser la population et les opérateurs judiciaires aux droits fondamentaux des citoyens et au fonctionnement du système judiciaire, en renforçant les connaissances des citoyens et en encourageant le respect des principes de justice par les opérateurs.



Améliorer l'éducation civique dans les écoles, y compris avoir un sujet spécifique pour l'étude systématique des thèmes liés à la citoyenneté et à la justice.

2) Améliorer les conditions et la capacité de travail des organes judiciaires



Liée aux conclusions 2 & 3



Garantir une rémunération et des salaires justes et octroyer des avantages conformes aux carrières professionnelles du secteur, en valorisant le rôle important des opérateurs de justice et en définissant des critères de suivi de leur performance.



Restructurer les établissements judiciaires du pays, en modernisant les tribunaux, les postes de police, les prisons et autres installations. Cela est nécessaire pour garantir les conditions de travail nécessaires aux opérateurs de justice, permettant une justice de qualité.



Élargir les compétences et la couverture géographique des CAJ (Centres d'Accès à la Justice) pour couvrir l'ensemble du territoire national et accompagner les usagers tout au long de la procédure judiciaire et assurer un meilleur accès à la justice aux groupes vulnérables.

3) Renforcer la supervision sur la sélection et la performance des opérateurs de justice

Liée aux conclusions 1, 2, 5 & 8



Appliquer une sélection minutieuse et rigoureuse des opérateurs de justice, en lançant des concours publics pour certains postes, en basant la sélection publique des opérateurs de justice sur les compétences et en promouvant l'égalité des chances. Cela favoriserait le respect de la loi et des procédures, à travers la transparence et la responsabilité, et limiterait les ingérences externes, favorisant ainsi la confiance de la population dans les instances et la prise de décision judiciaires.



Mettre en place un mécanisme fonctionnel d'inspection des performances des opérateurs judiciaires, pour briser la culture d'impunité et d'ingérence et renforcer les pratiques de lutte contre la corruption. Cela comprendrait la **supervision des recettes judiciaires** pour assurer qu'elles sont investies à des fins utiles qui contribuent à améliorer le fonctionnement du système

4) Améliorer la proximité et l'accès aux institutions judiciaires

Liée à la conclusion 3



Élargir la couverture géographique des tribunaux en fonction du territoire, garantissant l'accès à la justice au niveau local et diminuant la distance physique des institutions judiciaires, et augmentant ainsi les possibilités d'accès pour tous, y compris les groupes les plus vulnérables.



Renforcer les tribunaux sectoriels, pour remplir leur rôle originel de prestation de services judiciaires au niveau local, en assurant une plus grande autonomie décisionnelle et une plus grande proximité avec la population.



Réduire les coûts économiques de l'accès à la justice qui constituent un obstacle au maintien des processus judiciaires par les citoyens, en particulier pour les groupes vulnérables qui ont moins des moyens économiques. Ceci est particulièrement essentiel pour les communautés rurales, les femmes et les jeunes.



Sensibiliser le public et renforcer le rôle de conciliation de la justice formelle, pour lutter contre les pressions sociales et la stigmatisation au niveau communautaire, qui entravent l'accès au système judiciaire formel dans le pays et sapent la confiance.

5) Mettre en œuvre des mesures de protection pour les plaignants et témoins de crimes

Liée aux conclusions 5 & 6



Soumettre à l'approbation de l'Assemblée Nationale l'avant-projet de protection des témoins et des plaignants qui est en cours d'élaboration et considéré comme essentiel pour assurer la protection des citoyens dans le cadre de leur contribution à l'institution judiciaire.



Créer une ligne téléphonique sécurisée pour les plaintes anonymes, ce qui pourrait améliorer le fonctionnement du système et, en permettant aux plaignants de conserver leur intégrité physique et morale, pourrait accroître la collaboration dans les communautés.



Mettre en œuvre des règlements et un cadre pour la protection des témoins dans les affaires judiciaires, pour garantir leur sécurité et leur bien-être et permettre une coopération harmonieuse entre les citoyens et les institutions.



Sensibiliser la population au rôle collaboratif des témoins dans le renforcement du bien-être et de la sécurité dans les communautés, et ainsi briser les barrières sociales qui découragent la participation des témoins.

6) Renforcer la collaboration entre la justice formelle et traditionnelle

Liée à la conclusion 7



Recueillir et inclure les opinions des chefs traditionnels dans les processus judiciaires formels, et en particulier en matière d'héritage et de régime foncier, ce qui rend la prise de décision plus proche de la réalité des communautés et plus facilement acceptée par elles.



Homologation judiciaire de certaines des décisions de justice traditionnelle, leur accordant ainsi leur reconnaissance par l'État et établissant des droits et obligations entre les parties justiciables. Cela permettrait à la justice formelle d'accroître sa proximité avec les communautés, garantissant une résolution équitable des conflits au niveau communautaire.



Plaider auprès des autorités compétentes, telles que le ministère de la Justice et le parquet, pour favoriser cette collaboration et la structurer de manière durable et avec appropriation locale.

7) Renforcer les mécanismes traditionnels de résolution des conflits avec les perspectives des droits de l'homme

Liée à la conclusion 7



Renforcer les capacités des chefs traditionnels en matière de droits de l'homme et de mécanismes de résolution pacifique des conflits pour aligner leurs pratiques sur les préceptes de l'état de droit démocratique, en particulier la dignité de la personne humaine et l'égalité des genres, et les préparer à nouvelle configuration sociale, politique et juridique de la Guinée-Bissau.

8) Renforcer le contrôle social sur la performance des opérateurs de justice

Liée à toutes les conclusions



Renforcer les mécanismes de participation citoyenne visant une gouvernance locale efficace de la justice qui garantisse son équité et favorise la cohésion sociale verticale. Cela répondrait au besoin identifié d'une surveillance accrue et d'assurer la confiance de la population dans le système judiciaire. Certaines pistes possibles pourraient être, par exemple, le travail d'un observatoire, l'investissement dans des instruments de gouvernance électronique et la mise en place d'espaces d'intervention citoyenne.

9) Continuer le suivi des progrès en utilisant le baromètre

Liée à toutes les conclusions



L'utilisation régulière du Baromètre de la justice, tous les trois ou cinq ans, permettrait au secteur de suivre ses progrès sur les différentes questions soulevées ci-dessus. Cela permettrait également de renforcer la confiance de la population et d'évaluer l'évolution des perceptions au fil du temps.



Voz di Paz
Bairro do Enterramento
CP 588
Bissau, Guiné-Bissau
Tel: +245966633617
www.vozdipaz.org



Interpeace Bissau
Escritório de Voz di Paz
Bairro do Enterramento,
Bissau, Guiné-Bissau
+245 95 610 29 46
www.interpeace.org

Avec le soutien de



Union Européenne
Bairro da Penha
CP 359 Apartado 1122 Bissau
Tel: +245 96 697 66 49
delegation-guinea-bissau@eeas.europa.eu



En partenariat avec les Nations Unies